



## voiture ré-immatriculée sans accord

Par **Roukina**, le **22/07/2019** à **12:56**

Bonjour,

Dans la succession de mon père il y a une voiture. Je viens d'apprendre que ma belle-mère (Pacsée à mon père et légataire universelle) utilise quotidiennement la voiture sans m'avoir demandé mon avis et qu'elle l'a faite ré-immatriculer sans m'en avertir.

Que puis-je faire? Puis-je considérer qu'en ré-immatriculant la voiture à son nom, ma belle-mère indique ainsi qu'elle souhaite la conserver et qu'elle me donnera la part de sa valeur à l'issue de la succession?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/07/2019** à **15:10**

Bonjour

Pouvez vous être plus précis..

Pourquoi la voiture (bien "meuble" ne lui revient pas ?

Par **Roukina**, le **22/07/2019** à **15:55**

Car la succession n'est pas signée et que rien n'a été décidé de concert concernant cette voiture